

d'accord ou non, mais il a décidé de ne pas aller plus loin avec sa motion et, à mon avis, nous étudions maintenant cette question comme nous devons le faire.

Je suis absolument contre ce rapport du comité. Je vais faire de mon mieux pour en empêcher l'adoption et pour m'assurer qu'au moins l'article 75c sera supprimé. J'appuie l'amendement proposé par le député de Peace River (M. Baldwin), mes collègues et moi voterons pour mais, je le répète, je suis fort aise que nous traitions du rapport en conformité du Règlement de la Chambre.

Les députés connaissent les origines de cette affaire. Ils savent que l'été dernier on a débattu la possibilité d'établir une règle sur la durée du débat. N'ayant pu en venir à un accord au début de la session nous avons renvoyé l'affaire au comité spécial de la procédure de la Chambre des communes. Le comité a présenté son fameux rapport en décembre dernier, entraînant l'adoption d'un grand nombre de règles, sauf l'article 16A.

Les députés se souviennent que le sujet avait été renvoyé au comité permanent de la procédure et de l'organisation dont la formation était alors en voie. Nous sommes maintenant saisis du rapport de ce comité appuyé seulement par la majorité des membres du comité. Donc, il s'agit de savoir si, oui ou non, nous avons l'intelligence de trouver un moyen de limiter la durée du débat après consultations ou d'un commun accord, ou si le gouvernement va nous imposer sa volonté. C'était la question en litige durant tout l'automne dernier, ce l'était en décembre au sujet de l'article 16A et ce l'est encore actuellement.

Je me prononce en faveur de la planification de l'emploi de notre temps ainsi que de la répartition du temps à la Chambre des communes, mais je soutiens fermement qu'il faut le faire en ayant recours à des consultations, en se fondant sur la démocratie de participation mettant en cause tous les partis à la Chambre et non seulement en se pliant aux décisions unilatérales du gouvernement. Mais, monsieur l'Orateur, c'est exactement ce que nous trouvons dans l'article 75c, une proposition en vertu de laquelle la répartition du temps à la Chambre pour la tenue d'un débat est entièrement confiée au leader du gouvernement à la Chambre appuyé par la majorité gouvernementale.

Le député de Grenville-Carleton a consacré quelques paragraphes de son discours à la définition des articles proposés 75A, 75B et 75c du Règlement et dans la première partie

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

de cette description, il a dit bien des choses auxquelles je n'ai rien à redire. Mais par la suite, il a tenu certains propos auxquels je m'oppose énergiquement.

On a déjà rectifié, je crois, l'erreur qu'il a faite en disant—le hansard rapportera sûrement ses paroles—qu'en vertu de la règle 75c, tout bill serait débattu pendant au moins dix jours. Plus tard, il s'est repris pour dire qu'il devrait s'écouler au moins dix jours. C'est très bien, monsieur l'Orateur, mais pour ce qui est du débat, en réalité, aux termes de l'article 75c, n'importe quel bill peut franchir toutes les étapes à la Chambre des communes en quatre jours de débat—un jour pour la deuxième lecture, un jour pour l'étude par le comité plénier ou par un comité permanent, un jour pour l'étape du rapport, quel que soit le nombre d'amendements inscrits au *Feuilleton*, et un jour pour la troisième lecture.

En vertu du nouveau Règlement, la plupart des projets de loi sont envoyés à un comité permanent et trois étapes seulement se déroulent à la Chambre des communes, il s'en suit donc que, conformément à la règle 75c, tout bill soumis au Parlement, sauf de rares exceptions dont l'examen se fait en comité plénier, peut franchir toutes les étapes en seulement trois jours de débat à la Chambre même.

Je ne vois pas la nécessité, monsieur l'Orateur, de parler de dix jours écoulés. Comme le député de Peace River l'a déjà fait observer, notre genre de démocratie politique exige que le public réagisse, que les gens sachent ce qui se passe, qu'ils aient le temps de réagir et, à mon avis, il faut pour cela plus que dix jours entre la présentation d'une mesure importante et son adoption.

Mais même si nous disposons de ces dix jours, bien que ce soit insuffisant pour connaître la réaction du public, cette règle est néfaste puisqu'elle ne permet pour les bills passant ici par trois étapes qu'un débat limité à trois jours à la Chambre des communes du Canada. Monsieur l'Orateur, cela est inacceptable, et j'ai l'impression que nous de ce côté-ci de la Chambre rendons service à la démocratie, au Parlement, au peuple canadien en nous y opposant de toutes nos forces et en espérant que le gouvernement se raviserait, comme l'ont fait d'autres gouvernements majoritaires, et qu'il supprimera, dans cette nouvelle série de règles proposées, l'article 75c.

Le député de Grenville-Carleton dit que l'article 75c ne joue pas avant que les articles 75A et 75B aient servi. Il dit qu'il doit y avoir